

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

Règlement no 397-2024 portant sur la régie interne des séances du conseil et abrogeant les règlements nos 03-93 et 130-2003

Règlement no 398-2024 portant sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement no 384-2024

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site internet de la municipalité www.saint-isidore.net .

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatrième (4^e) jour de décembre deux mille vingt-quatre (2024).

Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière